

## **PORTRAIT DE QUELQUES SOCIÉTÉS MINIÈRES CANADIENNES PRÉSENTES EN AFRIQUE**

Tenke Mining Corporation  
Melkior Resources Inc.  
Barrick Gold Corporation  
First Quantum Minerals Ltd.  
IAMGold Corp  
Tiomin Ressources Inc.  
Ashanti Goldfields Company Ltd.  
Banro Corp.

### **Pourquoi s'intéresser aux activités des sociétés minières canadiennes en Afrique**

Le secteur minier est la plus importante source d'investissements privés étrangers sur le continent africain, et les investisseurs canadiens sont au coeur de ce boom économique. "Entre 1992 et 1999, le nombre de propriétés minières détenues en Afrique par des sociétés de toutes tailles cotées en Bourses canadiennes a augmenté au taux composé annuel moyen de plus de 40%. En conséquence, ces sociétés détenaient des intérêts dans près de 630 propriétés minières réparties dans 39 pays africains à la fin de 1999."<sup>1</sup>

Plusieurs facteurs ont présidé à l'émergence des sociétés minières canadiennes en Afrique:

le secteur minier a l'avantage d'offrir des occasions d'affaires facilement identifiables et mesurables; pour un produit de qualité supérieure, les coûts de production et d'exploitation sont moindres en Afrique qu'au Canada;

la rentabilité des sites canadiens dont les réserves ont beaucoup diminué est en baisse et, pour assurer leur survie, les entreprises canadiennes se doivent d'explorer de nouvelles sources d'approvisionnement;

la libéralisation au Canada des environnements fiscaux et législatifs, ainsi que des activités de promotion à l'intention des investisseurs organisées par l'Agence de garantie des investissements multilatéraux (MIGA) de la Banque mondiale, ont concouru à convaincre les entreprises canadiennes d'investir sur le continent;

de plus, le Canada a adopté une politique fiscale des plus généreuses afin d'attirer les investissements dans le secteur minier, comme le soulignent Keith J. Brewer et André Lemieux: "Les lois canadiennes relatives aux investissements au Canada ou à l'étranger sont telles que le fardeau fiscal sur les profits tirés de la production de minéraux est au moins comparable à celui des autres pays producteurs de minéraux, sinon plus avantageux."<sup>2</sup>

Comme il est bien connu, la libéralisation du commerce et des codes d'investissements est devenue depuis les années 80 une condition à l'accès au financement des institutions multilatérales pour les pays

<sup>1</sup> André Lemieux, La présence de l'industrie minière canadienne dans le monde, in Annuaire des minéraux du Canada, 1999, p. 7.14, Ressources naturelles Canada, Ottawa, 2001.

<sup>2</sup> Keith J. Brewer et André Lemieux, La Place du Canada dans l'industrie minière mondiale. Financement d'origine canadienne de l'industrie minière internationale, présenté au Metal Finance 4<sup>th</sup> International Conference, Finance for the Global Metals Industry, Toronto, 7-9 mai 1997.

sévèrement endettés de l'Afrique. Déjà à la fin de 1995, plus de 35 pays africains avaient révisés leurs codes miniers afin de les rendre moins contraignants envers les investisseurs étrangers.<sup>3</sup>

Le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA), formé il y a trois ans, est une composante du Centre Études Internationales et Mondialisation (CEIM) de la Faculté de Science Politique et de Droit de l'Université du Québec à Montréal. Le GRAMA bénéficie également de l'appui de l'Entraide missionnaire. Pour nous, l'analyse de l'activité minière en Afrique, un secteur économique très dynamique et d'une grande importance tant pour les pays africains que pour l'Occident, offre un terrain propice à partir duquel il est instructif d'analyser les conséquences et la portée des politiques de déréglementation et de privatisation sur les droits sociaux et économiques en Afrique.

### **Pourquoi tracer le portrait de certaines sociétés minières**

Les sociétés minières canadiennes actives en Afrique, en tant que vecteurs des formes que prend la mondialisation et qui en assument donc une partie de la responsabilité, sont au coeur de nos recherches. À partir du constat qu'il est important de savoir de quoi nous parlons et afin de mieux comprendre les mécanismes de pouvoir qui lient les sociétés minières et les institutions gouvernementales, nous avons entrepris de produire de courts portraits de sociétés minières canadiennes présentes en Afrique.

Actuellement notre travail porte sur des compagnies canadiennes présentes dans cinq pays: Ghana, République démocratique du Congo, Mali, Kenya et Tanzanie. Nous avons retenu huit sociétés qui ont en commun d'être toutes inscrites en Bourse au Canada et d'être présentes dans au moins deux des cinq pays étudiés. Bien que leur taille et leur chiffre d'affaire varient considérablement, elles sont toutes des joueurs importants dont les activités ont des répercussions considérables non seulement sur l'économie des pays où elles interviennent, mais sur la vie des collectivités qu'elles affectent.

Ces portraits sont des instantanés dont l'exactitude des faits se vérifiait au moment où ils ont été pris (données disponibles au printemps 2001). Le travail que nous vous soumettons est en devenir et le secteur minier évolue très rapidement. Afin de refléter les changements qui l'affectent, nous avons l'intention de mettre périodiquement à jour et d'étoffer les fiches que vous vous apprêtez à parcourir. Nous espérons également être en mesure d'approfondir notre analyse et d'élaborer un plus grand nombre de fiches se rapportant à d'autres sociétés minières.

**Mise en garde:** L'information présentée est surtout à caractère financier et économique. Cependant, certains portraits font état d'impacts sociaux des activités minières alors que cet aspect n'est pas mentionné pour toutes les sociétés. Ce déséquilibre apparent reflète une disparité dans l'information à laquelle nous avons accès; il ne préjuge pas des conséquences réelles de l'activités des minières pour lesquelles nous ne disposons pas de telles informations.

Nous tenons à remercier Mines Alerte Canada qui, par son soutien financier, a rendu possible la traduction de ces portraits en anglais, en plus d'aider à leur diffusion.

*Pour joindre le GRAMA afin de nous faire part de vos commentaires, questions ou observations, veuillez communiquer avec son coordonnateur, M. Yves Rochon, par courrier électronique, à l'adresse suivante: [yrochon@atreide.net](mailto:yrochon@atreide.net)*

---

<sup>3</sup> Mining Boom: Harnessing the Gain for Africa, in *African Agenda*, no 15, 1997, revue publiée par Third World Network - Africa Secretariat.

## Quelques sites Internet utiles à consulter pour en savoir plus long sur les activités de sociétés minières

Le site Web de Ressources naturelles Canada est riche de dizaines de documents portant sur l'industrie minière canadienne et ses activités au Canada comme dans le monde. On y retrouve des analyses de tendances, des informations de nature géologique mais également économique et environnementale. [http://www.nrcan-rncan.gc.ca/homepage/toc\\_f](http://www.nrcan-rncan.gc.ca/homepage/toc_f)

Mines Alerte est une organisation non gouvernementale canadienne créée en 1999 afin d'offrir une réponse, coordonnée en fonction de l'intérêt public, face aux menaces à la santé publique, à la qualité de l'air et de l'eau, à l'habitat de la vie marine et de la faune et aux intérêts communautaires que représentent les politiques et les pratiques minières irresponsables, tant au Canada qu'à l'étranger: [www.miningwatch.ca](http://www.miningwatch.ca). En particulier le document: Vers une spirale de la violence? Les dangers de la privatisation de la gestion du risque des investissements en Afrique, mémoire soumis au ministre Lloyd Axworthy, mars 2000.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), dont le siège social est à Ottawa, consacre un de ses programmes aux questions minières. Il s'agit de l'Initiative de recherche sur les politiques minières et le développement durable dans les Amériques (IRPM). <http://www.idrc.ca/fr>

SEDAR - Système électronique de données d'analyse et de recherche: [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Ce site, conçu et administré par la Caisse canadienne de dépôt des valeurs limitée, renferme des renseignements sur toutes les sociétés publiques canadiennes.

Le site du journal the Northern Miner, la voix de l'industrie minière: <http://www.northernminer.com>

L'association minière canadienne "a pour mission de promouvoir, grâce à l'intervention collective de ses membres, la croissance et le développement de l'industrie minière et de la transformation des métaux, au profit de tous les Canadiens": <http://www.mining.ca>

The Prospectors and Developers Association of Canada se définit comme le port-parole de l'industrie minière canadienne. Elle compte 5 000 membres individuels et 200 membres corporatifs: <http://www.pdac.ca>

Ayant ses bureaux en Californie, Project Underground se définit comme un groupe en appui aux collectivités opposées à l'exploitation minière et pétrolière à travers le monde. Il attache une attention particulière à la question des peuples autochtones. <http://www.moles.org>

Le Mineral policy Center de Washington, U.S.A., porte une attention particulière aux questions minières aux États-Unis et aux intérêts miniers américains dans le monde. <http://www.mineralpolicy.org/>

Le Mineral Policy Institute, un groupe australien, accorde une attention particulière aux activités minières dans la région du Pacifique et en Asie. <http://www.mpi.org.au/>

## **TENKE MINING CORPORATION**

Tenke Mining Corp. (anciennement Consolidated Eurocan Venture Ltd. – changement de nom le 27 janvier 1997) est une compagnie minière canadienne basée à Vancouver. Le président du Conseil d'Administration et directeur de cette compagnie est Adolf H. Lundin. A. Lundin est également l'actionnaire majoritaire de Tenke Mining Corp avec 27,6% des actions. Tenke Mining Corp. possède trois filiales: Tenke Holdings Ltd., Tenke Fungurume Mining SARL et Lunding Holdings Ltd – Eurocan (Bermudes).

Les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 1997 sont: 112 500 000 \$ US pour l'acquisition de la concession de Tenke Fungurume; 50 000 000 \$ US pour la licence; 2 145 000 \$ US d'achat d'actifs. Le bilan de l'entreprise au 31 mars 2000 fait état d'un actif évalué à 204 044 028 \$ US, de dettes d'un montant de 2 937 289 \$ US et enfin de fonds propres de 200 643 162 \$ US. Le financement de Tenke Mining Corp. se fait notamment à partir de fonds propres et d'emprunts contractés auprès des banques internationales.

Tenke Mining Corp. est actif en Argentine, au Chili mais également jusqu'à récemment en République Démocratique du Congo (RDC).

Tenke Mining Corp. est impliqué dans l'exploration, l'acquisition et le développement de concessions minières (métaux de base et métaux précieux). Tenke Fungurume Mining SARL est une filiale de Tenke Mining Corp. née d'une copropriété entre la Gécamines (compagnie minière détenue par l'État de la République Démocratique du Congo) et Tenke Mining Corp. Tenke Fungurume est détenue à 55% par Tenke Mining Corp. et à 45% par la Gécamines.

Les concessions minières de Tenke Fungurume se situent à l'intérieur de la ceinture africaine du cuivre. Les principaux gisements contrôlés par Tenke Fungurume de retrouvent dans deux concessions d'une superficie de 1437 km<sup>2</sup> dans la province du Katanga, à approximativement 175 km<sup>2</sup> au Nord-Ouest de Lubumbashi.

En décembre 1998, Tenke Mining Corp. a conclu un accord avec BHP Copper ('BHP') par lequel BHP pourrait acquérir directement ou indirectement 45% des intérêts de la concession de Tenke Fungurume.

Les ressources minières des concessions possédées sont de haute teneur et semblent excéder 547 millions de tonnes dont 19,1 millions de tonnes de cuivre et 1,47 million de tonnes de cobalt. Après la réalisation d'une étude de faisabilité d'un coût de 26,4 millions \$ US, la production devrait débuter en décembre 2000 avec 100 000 tonnes de cuivre et 6000 tonnes de cobalt par an (avec l'idée que, dans les cinq ans, la production annuelle de cuivre aura doublé). Les ressources semblent pouvoir être exploitées pendant vingt ans avec une production excédant 500 000 t/an. Concernant la RDC, en août 1998 les projets ont été interrompus en raison des événements politiques et militaires.

## **MELKIOR RESOURCE INC.**

Melkior Resource Inc. est une compagnie minière canadienne basée à Ottawa. Le président du conseil d'administration de la compagnie se nomme Norman Farrell et le président directeur général Jens Hansen. Cette entreprise détient des intérêts relativement mineurs dans deux

propriétés minières au Burkina Faso. Elle exerce également des activités au Canada et notamment au Québec. Ses activités portent sur les minerais suivants: or, nickel, cuivre, platine et cobalt.

En République Démocratique du Congo, Melkior Resource Inc. est engagé dans l'exploration de cuivre et de cobalt. La mine avait engagé la firme High Sense pour mener une minutieuse exploration aérienne, utilisant de l'équipement sophistiqué, au coût de plus d'un million de \$ US. Melkior exploite le gisement minier de Kabolela, près de Likasi dans la province du Katanga - zone de 2 800 km<sup>2</sup> dans la ceinture du cuivre. Ce gisement est détenu à 49% par Melkior, à 49% par Trillion Resources (compagnie minière canadienne) et à 2% par la Gécamines. Le 12 janvier 2000, la compagnie annonçait le début des opérations d'exploration du site de Kabolela et de celui de Kipese – gisement d'or-paladium.

Dans ses discussions avec le gouvernement de la RDC, Melkior Resources Inc. a eu recours à la compagnie financière de participations internationales (Cofiparinter) de Kinshasa. L'accord pour ces deux sites prévoit un partage initial de 40% pour la Gécamines et 60% pour la compagnie canadienne. Cependant, une fois payé, en priorité, le coût des services de Cofiparinter, cette dernière se verra octroyer 30% des profits sur la part de Melkior Resources Inc.

## **BANRO CORPORATION**

Banro Corporation (la société était connue auparavant sous le nom de Banro Resource Corporation, le changement de nom étant décidé lors de l'assemblée annuelle et spéciale des actionnaires de décembre 2000) est une compagnie canadienne basée à Toronto. Elle possède deux filiales: Banro American Resource (anciennement African Mineral Resource Inc.) et BRC Development Corp. Le président directeur général de cette compagnie est William Wilson, de Denver, au Colorado, entré en fonction le 16 janvier 2001. L'actionnaire majoritaire de Banro Corporation est Cluff Mining Ltd, elle-même sous le contrôle de la société Anglo American. Cluff Mining possède 1 883 367 actions de Banro Resources, soit 12,6% du capital.

Les données financières au 30 septembre 1999 montrent que l'actif total de la compagnie se chiffre à 28 199 620 \$ US et que les fonds propres s'élèvent à 26 784 396 \$ US. L'exercice 1997 comportait beaucoup de dépenses et relativement peu de recettes – les opérations minières n'ayant pas encore commencé. Entre juin et décembre 1997, le total des dépenses d'exploration agrégées s'élevait à plus de 9 millions de \$ US.

Banro Corporation a des intérêts en Afrique et notamment en RDC. Elle détient 93% de SAKIMA – Société Aurifère du Kivu et du Maniema – par le biais de sa filiale Banro American Resources Inc. Les 7% restant sont détenus par le gouvernement de la RDC. SAKIMA est le nouveau nom, après restructuration, de la SOMINKI. La SOMINKI est née en 1976 d'une fusion entre neuf compagnies dont Symetain et Cobelmin. SOMINKI était détenue à 72% par le Empain Group et à 28% par le gouvernement du Zaïre. En 1986, le Empain Group a vendu la SOMINKI et en septembre 1995, Banro se portait acquéreur d'une option d'achat pour la SOMINKI. En Janvier 1996, Banro et son partenaire (en co-propriété) "Mines D'or Du Zaïre" – MDDZ – ont acquis chacun 36% de SOMINKI – le gouvernement en conservant 28%. En septembre 1996, Banro a acheté MDDZ, portant à 72% son contrôle sur SOMINKI. Enfin, en janvier 1997, Banro a signé une nouvelle convention minière lui octroyant 93% de la compagnie restructurée et renommée SAKIMA.

La SAKIMA totalise 47 concessions minières qui s'étendent sur 10 271 km<sup>2</sup> dans le Sud Kivu et dans les provinces de Maniema dans l'est du pays. La ceinture de l'or de Namoya-Twangiza s'étend sur une distance de 180 km (Nord Est – Sud Ouest) et comporte dix gisements d'or. On estime le potentiel de ces gisements à environ 13 000 000 d'onces d'or. La Sakima a identifié quatre sites prioritaires dans cette zone: Twangiza, Kamituga/Mobale, Lugushwa et Namoya.

Les ressources estimées pour Twangiza sont de 104 600 000 tonnes d'une teneur de 2,12 grammes par tonne d'or, soit 7 127 915 onces d'or. La première phase du projet a coûté 6,3 millions \$ US. La phase 2 (mi juillet 1998, plus 160 jours) de l'exercice à Twangiza est chiffré à 3 700 000 \$ US et comprend le forage de diamants, un test métallurgique et une étude complète de pré-faisabilité. Le coût de la phase 1 de Namoya est estimé à 1 700 000 \$ US et les ressources à 12 570 000 tonnes à 6,19 g/t, soit 2 501 875 onces d'or.

Pour le site Kamituga/Mobale, les ressources estimées sont de 2 526 000 onces d'or. Enfin, pour ce qui est de Lugushwa, des évaluations datant de 1979 estiment les ressources à trois millions de tonnes à 4,5 grammes par tonne, soit 434 000 onces d'or d'une part et, à 2,5 millions de tonnes à 4 g/t, soit 321 500 onces.

Banro possède enfin par le biais de sa filiale BRC, 21% des parts de Sheridan Reserve Inc.

Le 31 juillet 1998, Banro a été expropriée de ses concessions du Sud Kivu et des provinces de Maniema par les forces du nouveau gouvernement. Le gouvernement, prétextant des irrégularités dans l'acquisition de SOMINKI, a dissout la compagnie minière sans mise en garde ni consultation.

Banro a intenté un procès au gouvernement de la RDC et réclamé des réparations pour un montant d'un milliard \$US (le tribunal opère sous l'auspice du "International Center for the Settlement of Investment Disputes" - ICSID). Un article daté du 14 septembre 2000, que l'on retrouve sur le site Internet de Banro, mentionne que le ICSID "has declined to exercise jurisdiction over claims by Banro Resource's wholly-owned subsidiary Banro American Resources Inc., and SAKIMA SARL (...)".

En janvier 2001, Banro American Resources Inc. et la SAKIMA engagent de nouvelles poursuites contre le gouvernement de la RDC, cette fois en ayant recours à la Cour fédérale américaine où les deux sociétés ont logé une plainte en vertu du *Foreign Sovereign Immunities Act* (FISA). Le FISA est un mécanisme qui permet à des sociétés américaines de faire appel à la Cour fédérale américaine pour poursuivre des gouvernements étrangers. La cause doit répondre à certaines conditions bien précises. Dans son cas, Banro a pu évoquer le fait que le gouvernement de la RDC est un de ses partenaires, puisqu'il détient 7% des actions de SAKIMA SARL.

## **BARRICK GOLD CORPORATION**

Barrick Gold Corporation est une importante société minière canadienne dont le siège social est à Toronto. Elle est inscrite à la Bourse de Toronto et à la bourse de New-York sous le sigle ABX. La société exploite principalement l'or, mais d'autres minerais peuvent également être exploités sur certains projets comme l'argent, le nickel, le cuivre ou le cobalt. Les principales propriétés détenues par Barrick se situent aux États-Unis, au Canada, au Chili, au Pérou et depuis peu en Tanzanie.

Le président du conseil d'administration et fondateur de Barrick est Peter Munk, qui s'est distingué comme industriel et s'est vu nommer officier de l'Ordre du Canada en 1993. Le directeur général est Randall Oliphant, qui s'est joint à la société en 1987. Barrick a pour "Chairman of the company's International Advisory Board" Brian Mulroney, ancien premier ministre conservateur du Canada.

Au 31 décembre 2000, l'actif total de Barrick Gold Corporation s'élevait à 4 535 millions \$US, ses fonds propres à 3 023 millions \$US et sa dette à long terme à 676 millions \$US. Les revenus que Barrick tirait de ses ventes d'or s'élevaient, au 31 décembre 2000, à 1 330 millions \$US. En 2000, la production annuelle d'or de Barrick atteignait un nouveau sommet à 3,74 millions d'onces.

La croissance de Barrick s'est poursuivie également en 2000 par l'acquisition, au coût de 115 millions \$US, de Pangea Goldfield, l'offre d'achat des actions de Pangea, au coût de 7 \$CAN l'action étant acceptée par les actionnaires de la compagnie dont le siège social était également à Toronto. Pangea contrôlait quatre filiales: Pangea Fenn-Gib Ltd., Pangea Peru SA, Pangea Minerals Ltd. et 105 1694 Ontario Inc. Au 31 mars 2000, le total des actifs de cette compagnie s'élevait à 43 811 050 \$CAN et les fonds propres à 43 419 862 \$CAN. L'achat de Pangea permet à Barrick de consolider sa position en Tanzanie où elle détenait des concessions depuis l'acquisition, le 26 mars 1999, de 97% de Sutton Resources Ltd au coût de 280 millions \$US. Pangea était également très active en Tanzanie où elle possédait 100% des intérêts dans sept concessions minières d'or couvrant 112 km<sup>2</sup> et en copropriété dans 32 autres concessions totalisant 2 863 km<sup>2</sup> dans le district du Lac Victoria.

Barrick a repris les activités de Sutton dans la région, notamment le projet Bulyanhulu, un gisement d'or situé à 50 km au sud du Lac Victoria, au nord-ouest de la Tanzanie, la concession Kabanga (prospection de nickel, cobalt et cuivre) et la concession Kagera acquise par le biais de Kagera Mining Company Limited.

Avec l'acquisition de Pangea, Barrick détient maintenant 100% de trois concessions de la région de Golden Ridge (Pangea et Barrick étaient également copropriétaires de ce projet) couvrant 174 km<sup>2</sup>, à 100 km au Sud de Mwanza. Le total des ressources sur la propriété de Golden Ridge est évalué à 2,2 millions d'onces d'or.

Le projet Bulyanhulu a débuté dans la controverse. En effet, en août 1996, alors que la concession minière appartenait à la Kahama Mining Corp., une filiale de Sutton Resources, des milliers de paysans et mineurs artisanaux qui résistaient aux avis d'éviction ont été chassés de leurs terres par la force. Selon Amnistie Internationale, "une cinquantaine de mineurs travaillant à extraire de l'or ont été tués dans des circonstances laissant à penser qu'ils avaient été victimes d'exécution extrajudiciaires, lors d'une opération visant à les expulser d'une terre qui faisait l'objet d'un litige."<sup>4</sup> Bien que les événements préoccupants n'aient jamais été éclaircis, ce qui laisse planer le doute sur les responsabilités canadiennes, les activités de Barrick Gold en Tanzanie ont obtenu, l'année dernière, un appui institutionnel canadien important sous la forme d'assurance-risques politiques de la part de la Société pour l'expansion des exportations. La construction de la mine a débuté le troisième quart de 1999, la mine devant entrer en production au milieu de l'année 2001. Elle devrait produire 400 000 onces d'or annuellement, avec la possibilité d'atteindre éventuellement 500 000 onces, à un coût estimé de 130 \$US l'once. Les réserves d'or estimées à 3,6 millions d'onces au moment de l'acquisition, ont été réévaluées successivement à la hausse en 2000, à 4,6 millions d'onces, puis à 10 millions d'onces.

---

<sup>4</sup> Amnistie Internationale, Rapport annuel 1997, p. 337. En 1998, Amnistie Internationale demandait au gouvernement tanzanien d'ouvrir une information judiciaire indépendante, ce qu'il a refusé en continuant de nier qu'il y ait eu des morts lors de cet incident (voir Amnistie Internationale, Rapport annuel 2000, p. 349).

## IAMGOLD CORPORATION

IAMGOLD Corp. est une société minière canadienne basée à Toronto et cotée à la Bourse de Toronto. Elle est engagée dans l'exploration et l'exploitation d'or. Les deux co-présidents du conseil d'administration sont William Pugliese et Mark Nathanson. Au 30 avril 2000, W. Pugliese détenait 27% des parts de la compagnie et M. Nathanson 15%.

La revue *Report on Business Magazine* classait IAMGOLD au troisième rang des sociétés dont les revenus avaient le plus augmenté au Canada en 1998. Au 31 décembre 1999, le total de l'actif de la compagnie s'élevait à 175 468 000 \$US et le total des fonds propres à 105 261 000 \$US. Pour le trimestre se terminant le 31 mars 2000, la société annonçait des revenus provenant de la vente d'or se chiffrant à 19,734 millions \$US et un revenu net de 2,7 millions \$US.

IAMGOLD possède deux filiales à 100%: AGEM Ltd. et IAMGOLD South America Corporation Ltd.

IAMGOLD intervient dans de nombreux pays notamment en Équateur, au Brésil, en Argentine. En Afrique on la retrouve notamment en Afrique du Sud (par le biais d'une copropriété avec Afriore Ltd.) et au Mali où elle détient 38% des intérêts (AngloGold Ltd. d'Afrique du Sud 38%, le gouvernement malien 18% et International Finance Corp. 6%) dans la Société d'Exploitation des Mines d'Or de Sadiola (SEMOS). SEMOS possède la mine d'or de Sadiola, située à environ 70 km au sud de Kayes, au Mali qui a produit 542 955 onces d'or à un coût de 102 \$ US l'once en 1999. En 2000, la mine devrait avoir produit 579 000 onces d'or à un coût de 104 \$ US l'once. Au 31 décembre 1999, les réserves d'or étaient estimées à 3,1 millions d'onces d'or. La société détient également 50% des intérêts (AngloGold 50%) dans Sadiola Exploration Ltd. (SADEX) qui mène des travaux d'exploration autour de Sadiola. SADEX détient 100% des droits d'exploration de Yatela, situé à 25 km au Nord de Sadiola.

En mai 2000, le chantier de la mine de Yatela était lancé. Ce projet représente un investissement prévu de 70 millions \$US (40% pris en charge par IAMGOLD, 40% par AngloGold et 20% par le gouvernement malien). La production devrait commencer au milieu de 2001. La durée de vie estimée du site est de 6 ans et les réserves sont estimées à 1,4 million d'onces d'or, à un coût moyen de 174 \$US par once. SADEX possède également la prospection d'or du gisement de Alamoutala qui se situe à 13 km au Nord de Sadiola.

En 1995, IAMGOLD a formé avec Ashanti Goldfields Company Ltd un partenariat connu sous le nom de "Alliance" pour l'exploration en Afrique de l'Ouest. Chaque compagnie possède 50% des intérêts d'Alliance. Au 31 mars 2000, Alliance a exploré des propriétés en Afrique de l'Ouest d'une superficie totale de 2,805 km<sup>2</sup> incluant cinq licences de prospection (Tinga, Cherpon, Babile, Hamile et Basabli) au Ghana, la concession de Mako au Sénégal, et trois permis d'exploration (Mandiana A, B et C) en Guinée. En décembre 1999, Alliance a vendu la propriété de Saoura (Niger) à Etruscan Resources Inc. pour un total de 5,25 millions \$US.

IAMGOLD détient également 100% des intérêts dans deux prospections minières au Sénégal, la propriété de Bambadji (396 km<sup>2</sup>) et la propriété de Daorala/Boto (394 km<sup>2</sup>). Ces deux propriétés devaient commencer à être explorées en 2000.



## TIOMIN RESOURCES INC.

Tiomin est une société minière canadienne basée à Toronto. Le président directeur général de cette compagnie est Jean-Charles Potvin qui a été jusqu'en 1994 directeur et vice-président de Nesbitt Burns Inc. au sein duquel il était chargé d'évaluer les opportunités d'investissements miniers dans le monde. Il était également président du conseil d'administration de Pangea Goldfields Inc., acquise par Barrick Gold en 2000.

Au 31 mars 2000, le total des actifs de Tiomin s'élevait à 31 784 264 \$ US et ses fonds propres à 25 243 238 \$ US. Elle intervient au Kenya, au Panama et au Québec.

Au Kenya elle détient 80% des intérêts (Pangea Goldfields Inc. 20%) dans 4 licences spéciales délivrées par le gouvernement kenyan dans la région de Mombasa, à 10 km de la côte kenyane. Elle possède également le gisement de Kwale (56 km<sup>2</sup>) à 65 km au Sud de Mombasa. Une étude de faisabilité complétée en mai 2000 indique que la durée de vie de ce gisement est d'approximativement 14 ans. Pendant les 6 premières années de production 300 000 tonnes d'ilménite, 75 000 tonnes de rutile et 37 000 tonnes de zircon devraient être produites annuellement. Le coût du projet s'élève à 137 millions \$ US ce qui en fait le plus important investissement minier au Kenya depuis l'indépendance du pays. Mais ce projet soulève de sérieuses objections.

Comme le souligne l'organisme Droits et Démocratie dans un communiqué de presse émis en octobre 2000: "Le mode de vie des paysans Digo et Kaba est en jeu. En effet, les plantations de noix de coco, de mangues et de noix d'acajou seront détruites, sans compter les dommages causés par l'abattage des arbres, la construction de plusieurs routes, d'une usine, d'une centrale électrique et de lignes à haute tension, ainsi que l'amoncellement de déchets miniers."<sup>5</sup> Quelque 5 000 Kenyans habitant la région craignent que leurs moyens de subsistance et leurs droits soient menacés.

La campagne d'opposition au projet de Tiomin, dont les appuis au Canada incluent Droits et Démocratie, le Comité inter-églises pour l'Afrique et Mines Alerte, vise à ce que les impacts du projet soient mieux évalués, que les problèmes liés à la dégradation de l'environnement et à la destruction de la biodiversité soient réglés et, advenant que le projet aille de l'avant, que les populations concernées reçoivent de meilleures compensations financières pour les pertes encourues et les inconvénients occasionnés. Le soutien apporté au projet par l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) a alimenté la controverse. Par l'entremise de son programme de coopération industrielle (ACDI/PCI), l'ACDI a versé 391 000 \$ CAN à Tiomin afin de défrayer une partie des coûts de l'étude d'impact environnemental du projet. Or, cette étude menée par une firme sud-africaine pour le compte de Tiomin est fortement contestée par des groupes environnementaux au Kenya et par l'Université Kenyatta de Nairobi qui lui reprochent d'avoir sous-estimé certains impacts comme les rejets d'anhydride sulfureux dans l'atmosphère et l'exposition à des éléments radioactifs présents dans les sols.<sup>6</sup> Le projet a fait l'objet de contestations judiciaires.

Tiomin détient également des droits de prospection à Kilifi (107,2 km<sup>2</sup>) à 55 km au Nord de Mombasa, à Mambui (187,5 km<sup>2</sup>) à 10 km au Nord de Mombasa et à Vipingo (56 km<sup>2</sup>).

---

<sup>5</sup> Droits et Démocratie, Mines et développement économique au Kenya: à quel prix ?, site Internet: [www.ichrdd.ca/111/francais/nouveautés/tiominContexte.html](http://www.ichrdd.ca/111/francais/nouveautés/tiominContexte.html)

<sup>6</sup> *ibid.* D'autres informations relatives à cette campagne se trouvent également sur le site Internet de Mines Alerte: [www.miningwatch.ca](http://www.miningwatch.ca)

## FIRST QUANTUM MINERALS Ltd.

Cette société canadienne dont le siège social est à Vancouver est très active dans l'exploitation et l'exploration minière en Afrique, particulièrement depuis le début des années 1990. Créée en 1985, elle possède plusieurs filiales dont First Quantum Yukon qui a absorbé International Ballater Ressources Inc. en décembre 1997. Le président du Conseil d'Administration et directeur général de cette compagnie est Philip Pascall. Au 29 février 2000, le total des actifs de la compagnie s'élevait à 58 354 521 \$ US et ses fonds propres à 24 811 566 \$ US.

First Quantum est très présente en Afrique où elle intervient en Zambie, en RDC, en Guinée, en Tanzanie, au Ghana, au Zimbabwe, au Botswana et au Niger.

En Zambie, elle possède 100% des intérêts de la propriété minière de Bwana Mkubwa (5 800 ha) qui se situe à six km au sud-est de Ndola au nord-ouest de la Zambie. Au 30 novembre 1999, 21,2 millions de livres de cuivre et 66 000 tonnes de surplus d'acide sulfurique avaient été produits. Elle détient également 44% de la mine de cuivre de Nkana (exploitée depuis 1932) située à un km au sud-ouest de Kitwe et 44% de la mine de cuivre de Mulfulira (46% détenus par Glencore International, une société suisse et 10% par ZCCM, la Zambian Consolidated Copper Mines Ltd., compagnie nationale de Zambie.) située à 50 km à l'est de Chingola. Les réserves de la mine de Mulfulira sont estimées à 1,9 milliards de livres de cuivre. Le 31 mars 2000, Mopani Copper Mines PLC ('Mopani'), une copropriété entre First Quantum (44%) et Glencore (46%), a acquis la division de Mulfulira et la mine de Nkana. Mopani s'est engagée à investir 159 millions \$ US dans Mulfulira (84 millions \$ US) et Nkana (75 millions \$ US) pour les trois premières années. Pour 2000, la mine Mulfulira devait produire 108 millions de livres de cuivre à un coût de 0,71 \$ la livre. Pour 2001, elle devrait produire 114 millions de livres de cuivre à un coût de 0,65 \$ la livre. En février 2001, Mopani annonçait son intention de s'associer avec la Gécamines afin d'exploiter conjointement un autre gisement de cuivre et de cobalt situé à Luansobe et qui s'étend des chaque côté de la frontière entre la Zambie et la RDC. Ce projet permettrait de prolonger l'activité de la mine de Mufulira d'une dizaine d'années. Quant à elles, les réserves de la mine de Nkana sont évaluées à 3,8 milliards de livres. Pour 2000, la mine Nkana devrait produire 98 millions de livres de cuivre et 3,4 millions de livres de cobalt. Pour 2001, elle devrait produire 121 millions de livres de cuivre et 4,2 millions de livres de cobalt.

Toujours en Zambie, First Quantum détient également 100% des intérêts de la propriété d'or et de cuivre de Chongwe (291 km<sup>2</sup>) et de celle de Karibarembi (390 km<sup>2</sup>).

Notons qu'en mai 2000, la compagnie a acquis de Phelps Dodge Exploration Corporation les actifs de Cyprus Amax Zambia. Les actifs de Cyprus Amax Zambia incluent trois licences de prospection (Mwinilunga, Luamata et Solwezi) qui couvrent une surface de 10,840 km<sup>2</sup> et la licence de Luswishi (dont Casmyn détient 15% des intérêts).

First Quantum intervient également en Tanzanie où elle détient 30% des intérêts dans une prospection d'or: la propriété de Matinje (50 km<sup>2</sup>) et dispose d'une option pour l'acquisition de 35% additionnels en dépensant 500 000 \$ US supplémentaires.

Cette compagnie était également très présente en RDC avant de mettre fin temporairement à ses activités en raison de l'instabilité politique actuelle.

Notons enfin que First Quantum possède, par le biais de sa filiale International Quantum Resources Ltd., 18,8% des intérêts dans Anvil Mining NL, dont le principal actif inclu 90% des intérêts dans une

convention minière couvrant le projet de cuivre et d'argent de Dikulushi en RDC et 20% des intérêts dans la mine d'or de Bogoso au Ghana.

### **ASHANTI GOLDFIELDS COMPANY LTD.**

Ashanti Goldfields est une compagnie minière ghanéenne, cotée à la Bourse de Toronto, qui est active en Afrique depuis 1997. Le président directeur général est Sam Jonah. Le 18 novembre 1998, Ashanti a racheté Samax Gold Inc. et ainsi accru son influence en Afrique. Elle possède une filiale qu'elle détient à 100%: Ashanti Goldfields Teberebie Ltd.

Ashanti est une compagnie dont l'activité s'étend à de nombreux pays africains. Elle est présente en Tanzanie, au Ghana, en Guinée, au Zimbabwe, au Botswana, au Congo, au Burkina Faso et au Sénégal. Nous nous intéresserons plus particulièrement ici à ses activités au Ghana et en Tanzanie.

#### Au Ghana:

Elle intervient à la mine d'Obuasi à 180 km au nord-ouest d'Accra. Au premier quart de 2000, la production d'or s'élevait à 181 164 onces d'or. Les réserves probables de cette mine s'élèvent quant à elles à approximativement 20 millions d'onces (contained gold).

Ashanti détient 80% des intérêts de la mine Iduapriem près de Tarkwa. La production d'or s'élève à 120 000-130 000 onces d'or par an. Au premier quart de 2000, la production atteignait 38 057 onces d'or.

Elle détient 100% des intérêts dans la mine de Bibiani à environ 350 km d'Accra. Au premier quart de 2000, la production atteignait 70 996 onces d'or à un coût de 148 \$US l'once.

Le 1er avril 1999, un accord a été conclu avec Nevsun Resources Ltd. pour le transfert des droits de Nevsun, sur la concession de Kubi, à Ashanti. La compagnie a versé un paiement initial de 1,8 million \$US. Les réserves de la concession de Kubi s'élèvent à approximativement 485 000 onces d'or.

Le 25 janvier 2000, la compagnie a complété un accord pour acquérir 100% des intérêts d'une surface de 40 km<sup>2</sup>, dans la zone de la propriété de Dunkwa, incluant le gisement de Mampon, dans le district d'Ashanti, au Ghana. Cette zone appartenait auparavant à Birim Goldfields Inc. Ashanti a acquis 100% des intérêts en faisant un paiement initial de 1,5 millions \$US.

Par l'acquisition de Samax Gold, Ashanti a acquis 50,4% des intérêts (Ghana National Petroleum Company 39,6% et le gouvernement ghanéen 10%) de Prestea Sankofa Gold Ltd. (PSG) qui a été formée en 1994. Elle a acquis également 65% - 100% des intérêts en copropriété avec Nkroful Mining Ltd. dans une concession de 51,8 km<sup>2</sup> à 10 km à l'ouest d'Axim. Enfin, elle a acquis une licence couvrant un territoire d'une superficie de 1 337 km<sup>2</sup> dans la région Sandema.

#### En Tanzanie:

Ashanti détient la propriété d'or de Geita, dont les ressources sont estimées à 12 millions d'onces d'or.

En janvier 1999, la compagnie a signé un accord avec Tan Range Exploration Corporation selon lequel la compagnie aurait une option d'achat de 60% des intérêts (soit les 2/3 des 90% d'intérêts de Tan

Range) dans une licence de prospection de Geita Est, adjacente à la propriété de Geita, ce en complétant un étude bancaire de faisabilité au 31 décembre 2002.

Par l'acquisition de Samax Gold, la compagnie a acquis 50% des intérêts (Resolute Limited of Australia 50%) dans le projet Golden Pride à 18 km de Nzega dans la région de Tabora. Les ressources sont évaluées à 2,7 millions d'onces d'or. Elle est en copropriété avec Resolute pour trois prospections et six licences pour une surface totale de 1 888 km<sup>2</sup> dans le district de Nzega. Elle détient également 100% des intérêts dans deux licences de prospection (210 km<sup>2</sup>) pour le projet Kukuluma à huit km au nord du gisement de Geita. Les ressources sont évaluées à 1,54 million d'onces d'or.

Enfin, toujours par l'acquisition de Samax, elle détient 90% des intérêts (Bui Bui Investments Ltd. 10%) dans une licence de prospection de 148,5 km<sup>2</sup> pour le projet Makongolosi.

En avril 1999, Ashanti a conclu un accord avec Resolute pour vendre les actifs qui suivent pour un montant de 40 millions \$ US: 50% des intérêts dans le projet Golden Pride et 51,25% des intérêts dans Harrier Mining Ltd. qui possède des immeubles à Nzega et à Matinge.